

Réunion d'informations et d'échanges sur l'organisation des transports scolaires

Mardi 11 juillet 2017

Personnes présentes : Jean-Michel CONSTANS, Audrey BORGIO, Christine BOUVERAT-BERNIER, Aurélie IPLIKDJIAN, Valérie BERNE, Sandrine ZIRONI, Christine BLANDAMOUR, Céline TORRE, Marie BOURDIN, Adélia PROVERBIO, Carol GIRAUDO, Stéphanie SANNA, Françoise MEUNIER, Aline VIDAL, Laurence SANCHEZ, Joëlle HOLI, Yvette TORRI, Christine DELLA TOFFOLA, Fabienne REDORTIER, Séverine PALMARO, Pascale PENVEN, Carole REBARDO, Joëlle RAMILLON-DUSSUEL, Marlène RABEL, Mélina AIMAR, Murielle PAULE, Patricia NAHON, Christine COL, Josette MANDAL, Marie-Laurence MERCADIER

Personnes excusées : Brigitte ELLY, Christophe BARLE, Sophie MIRA, Floriane MARIANI, Aurélie FERNANDEZ

Mr Jean-Michel Constans (vice-président en charge des transports) rappelle aux participants que la compétence « transports » est transférée à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte depuis le 01 janvier 2017. Il précise également qu'avec l'accord du Conseil Régional, cette prise de compétence sera reportée au 01 janvier 2018 pour les lignes régulières et au 01 septembre 2018 pour les transports scolaires. Une convention sera signée avec le Conseil Régional pour officialiser ce mode opératoire et concernant la rentrée scolaire 2017, c'est le Conseil Régional qui gèrera les transports scolaires dans les mêmes conditions que le Conseil Départemental (transfert de la compétence depuis le 01 janvier 2017)

A noter que jusqu'au 31 décembre 2017, les 12 communes de l'ex Communauté de Commune Comté de Provence restent Autorité Organisatrice de transport de second rang (AO2)

Les tarifs applicables pour cette année scolaire 2017-2018 sont les suivants :

	Abonnement mensuel	Abonnement annuel
Ecoliers, collégiens et lycéens ayants-droit		120 € (quelle que soit la date d'inscription)
Etudiants (jeunes de moins de 26 ans)	24 €	240 €

Pour les élèves du secondaire (collèges, lycées), la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a approuvé lors de son Conseil Communautaire du lundi 10 juillet 2017 une participation aux frais d'abonnement de 50 € par enfant pour l'année scolaire 2017-2018.

Les communes peuvent opter pour une participation complémentaire sous réserve d'en avoir délibéré et en concomitance avec la participation fixée par la Communauté d'Agglomération de la Provence verte afin que le montant total cumulé n'excède pas 120 €.

Pour les étudiants, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a approuvé lors de son Conseil Communautaire du lundi 10 juillet 2017 une participation à hauteur de 50 % de l'abonnement.

- Abonnement mensuel 24 € (participation de 12 € renouvelable dans la limite de 120 € d'aide totale)
- Abonnement annuel 240 € (participation de 120 € d'aide totale)

Conditions d'éligibilité :

- Etudiant âgé de moins de 26 ans
- Etre domicilié sur le territoire communautaire
- Etre inscrit pour l'année scolaire 2017-2018 dans un établissement d'enseignement supérieur de la Région Provence Côte d'Azur

Justificatifs à fournir pour chaque demande de remboursement :

- Original du ticket d'abonnement VARLIB ou de paiement internet
- Certificat de scolarité
- Relevé d'Identité Bancaire
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation d'hébergement des parents
- Copie du livret de famille (parents et enfant)

Condition de remboursement :

- Le remboursement sera effectué sur le compte bancaire fourni par l'intéressé dans un délai de 1 mois à compter de la date de réception du dossier complet
- En cas de demande mensuelle renouvelée supérieure à 2 mois, le versement interviendra à l'issue du troisième mois suivant la réception de la première demande

Modalités d'inscription et de règlement :

Nous vous confirmerons dans un second temps les modalités de règlement auprès du Conseil Régional compte tenu de la participation nouvelle de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

Pour les comptes de dépôts de fonds, nous avons pris contact avec Madame Christiane MACHAUX, Responsable des finances à la Communauté d'Agglomération qui doit s'entretenir avec Monsieur GOMEZ Responsable de la Trésorerie de Brignoles pour les modalités de création et les délais de mise en place. Dès que nous aurons de plus amples informations nous ne manquerons pas de vous les communiquer.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2018-2019, une réunion d'information aura lieu en octobre-novembre 2017.

Modalité d'organisation de la rentrée scolaire 2017 :

Mme Audrey Borgo, chargé de mission transport au Département rappelle les modalités d'organisation pour la prochaine rentrée scolaire et informe les participants du transfert du service à la Région à partir du 01 septembre 2017. Les agents de ce service continueront au titre de la Région à être les interlocuteurs de communes et des intercommunalités.

Pour tous renseignements :

Mr Aldric PLAGNOL aplagnol@caprovenceverte.fr - 04 98 05 27 10 (siège Brignoles)

Mme Nathalie JOLY njoly@caprovenceverte.fr – 04-98-05-24-70 (antenne Saint Maximin)